



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le SENEGAL

Agence Principale de Dakar

Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE

AC/K00/APD/006/2022

**POUR L'ACHAT DE FOURNITURE DE CONSOMMABLES POUR LES OPÉRATIONS
FIDUCIAIRES AU PROFIT DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A DAKAR AU
TITRE DE LA PERIODE DE 2022-2024**

Février 2022

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Sénégal exerce ses activités à travers :

- l'Agence Principale de Dakar ;
- l'Agence Auxiliaire de Kaolack ;
- l'Agence Auxiliaire de Ziguinchor.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel à concurrence a pour objet de sélectionner des fournisseurs pour la fourniture de consommables pour les opérations fiduciaires au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar pour une période de trois (3) ans renouvelable chaque année après prestation jugée satisfaisante. Cette acquisition peut être étendue aux Agences Auxiliaires précitées.

I.3. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot de consommables pour les opérations fiduciaires..

I.4. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

I.5. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondantes aux exigences du cahier des charges. Il convient de préciser que les sociétés impliquées dans le financement des activités illégales notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

I.6. Durée du marché

A l'issue du processus d'évaluation des offres, la Banque Centrale pourrait signer un contrat d'une durée maximale de trois (3) ans avec le ou les soumissionnaires retenus au titre du lot.

I.7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel à concurrence sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de remise des soumissions spécifiée dans l'avis d'appel à concurrence.

I.9. Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés dans la langue française.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UEMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.11. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de

l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA, à l'exception des droits d'enregistrement. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale, sur présentation du formulaire du titre d'exonération dûment rempli par le fournisseur, accompagné de la facture pro forma en neuf (9) exemplaires.

I.12. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.13. Présentation des soumissions

En raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises sous la forme d'un dossier électronique protégé par un mot de passe, au plus tard le mercredi 09 mars 2022 à 12 h 00 mn, délai de rigueur à travers les services d'envoi de fichiers volumineux (wetransfer, gros fichiers, etc.) comme suit :

- le lien de téléchargement est à communiquer à l'adresse courrier.ksaps@bceao.int. Le message de transmission devra clairement indiquer le nom de la structure soumissionnaire ainsi que la mention ;
- le mot de passe d'accès au dossier est à envoyer séparément à l'adresse courrier.kdapsaps@bceao.int.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou porteur ne sera recevable.

Pour chaque ligne d'article demandé, un échantillon devra être fourni. Les échantillons des soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues leur seront retournés. Les soumissionnaires seront invités à les retirer dans un délai maximum de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de publication des résultats par la BCEAO. Pour les soumissionnaires établis hors du Sénégal, le retour des échantillons se fera à leur charge.

A ce titre, ils pourront commettre un service de courrier qui les récupérera dans les mêmes délais. Au-delà de ce délai, lesdits échantillons ne pourront pas être réclamés à la Banque Centrale. Les échantillons des soumissionnaires retenus seront conservés jusqu'à la livraison conforme des quantités commandées. Les quantités fournies en guise d'échantillon seront déduites des fournitures livrées et acceptées.

I.13.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe 1** (Formulaire de soumission) précisant tous les éléments sous peine de rejet de son offre à la discrétion de la Banque Centrale.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.13.2. Présentation de la société

La présentation de la société comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires.

Les soumissionnaires devront, en outre, communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée par ce dernier dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peuvent être exigés avant la signature du

contrat en cas d'attribution du marché.

I.13.3. Offre technique

L'offre technique consistera en :

- la description détaillée des articles proposés ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile ;
- le planning de livraison.

N.B. : les quantités indiquées dans les bordereaux de prix sont à titre indicatif car susceptibles d'être réduites d'une année à l'autre.

I.13.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, non révisables et comprendront :

- la lettre de soumission conformément au modèle type en annexe 1 ;
- le devis quantitatif et estimatif rempli conformément au bordereau des prix figurant en deuxième partie .

Le soumissionnaire indiquera les prix unitaires de tous les articles inclus dans le devis estimatif et quantitatif correspondant. Les éléments pour lesquels aucun prix unitaire n'est indiqué, ne seront pas payés par la Banque Centrale lorsqu'ils seront exécutés. Ils seront réputés avoir été inclus dans les autres prix unitaires figurant dans le devis quantitatif et estimatif concerné.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses, fournitures et livraisons, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, du lieu de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les offres devront faire ressortir le coût en hors taxes et hors droits de douane (HT-HDD) de l'ensemble des articles à fournir.

I.14. Coordonnées bancaires

Les soumissionnaires installés dans l'UMOA devront fournir dans leurs offres, les coordonnées bancaires suivant le canevas ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Les soumissionnaires hors UMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leur pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationale.

I.15. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Pour chaque lot, l'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges, d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler le processus de sélection en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché. La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des fournitures. Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi. A l'issue des travaux de dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse en terme de ratio qualité/coût.

I.16. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du fournisseur retenu pour l'exécution du marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité financière du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.17. Publication des résultats

Les résultats de l'appel à concurrence seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur de l'Agence Principale dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.18 Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est techniquement conforme et économiquement la plus avantageuse pour la Banque Centrale.

L'Agence se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre ou d'annuler l'appel à concurrence à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution définitive du marché, le fournisseur retenu devra entrer en contact avec le Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité (SAPS) de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar pour confirmer les quantités.

I.19. Notification

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu et un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux (2) Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.20. Lieu et modalités de livraison

La livraison sera effectuée à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar, sise au Boulevard du Général de GAULLE – BP 3159 DAKAR - Sénégal, au bureau 226 du 2ème étage. Elle sera sanctionnée par un bordereau de livraison dûment signé par les Parties.

I.21. Délai de livraison

Les délais de livraison devront être indiqués dans la soumission et commencent à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.22. Garantie contre les vices cachés

Les articles proposés doivent être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. Ils devront être également conformes aux échantillons soumis et acceptés par la Banque. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

I.23. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, le paiement se fera à la livraison.

I.24. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.25. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité (SAPS), par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse: **courrier.ksaps@bceao.int**. La BCEAO se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de clôture.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse : www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

I.26. Enregistrement

Le présent marché est soumis à la formalité de l'enregistrement, à la diligence du soumissionnaire retenu qui supporte les frais et droits y afférents.

DEUXIEME PARTIE : BORDEREAUX DES PRIX

BORDEREAU DE PRIX POUR LES FOURNITURES POUR OPERATIONS FIDUCIAIRES
(LES QUANTITES SONT A TITRE INDICATIF CAR SUSCEPTIBLES D'ETRE REDUITES
D'UNE ANNEE A L'AUTRE)

N°	Désignation	Quantités	Prix Unitaire	Montant
1	Bobine de banderoleuse BB com 40 CM	2 000		
2	Pelote de ficelle armée	100		
3	Ficelle à ganse de 1 kg de couleur : blanche, mauve, marron, rose, verte, rouge, jaune , orange et bleue	2 000		
4	Rouleau de feillard métallique de 12 mm pour cerceuse	25		
5	Rouleau de feillard en polypropylène de 9 mm pour cerceuse	100		
6	Chape de plomb	1 000		
7	Chape de feillard métallique	500		
8	Sac de monnaie	5 000		

Arrêté le présent bordereau de prix à la somme de :

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE PRINCIPALE

BP 3159 DAKAR

AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A DAKAR

Objet : Appel à concurrence pour l'acquisition de fournitures pour les opérations fiduciaires

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture au titre de la période 2022-2024, pour un montant deFCFA HT/HD ou.....euros.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
